

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – MOBILITE AU FIL DE L'EAU 2022 CYCLE 10

DECISIONS POUR LES POSTES POURVUS

La date d'affectation de principe est le 1^{er} mars 2023 pour les candidatures internes
La date d'affectation de principe est le 1^{er} avril 2023 pour les candidatures externes

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.
Le service devra faire connaître le jeudi 26 janvier 2023, dernier délai, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e)).

POSTE			CANDIDATS RETENUS		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom des candidats	Corps	Service d'origine
DDT 43					
	Instructeur(trice) ADS	0920430170	GEORGES Samantha	AAP2	Préfecture 43
Préfecture 69					
DAJAL / Bureau urbanisme et utilité publique	Chargé(e) du contrôle de légalité dans le domaine du droit des sols / Assistant(e) administratif(ve)	0920690189	BENADDI Aatidal	ATPRF1	Université Claude Bernard Lyon 1 / FOCAL
DREAL 69					
MAP	Assistant(e) d'affaires foncières et secrétariat MAP_504	16346C0504	DEMEURE Laurent	AAP2	MTE

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 10/01/2023

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional adjoint
Signé

Didier BORREL